

“ officiers au moins une demie solde, par forme de subsistance, la plupart n'ayant aucunes connaissances en France. On la propose de deux cent cinquante livres pour les Capitaines, de deux cent pour les Lieutenants, de cent cinquante pour les Enseignes en pied et de cent vingt pour les Enseignes en second, et à proportion pour les officiers d'Etat-Major et de l'Artillerie, le tout jusqu'à la paix, où l'on sera en état de fixer leur sort.

“ Mais, comme dans cet arrangement, on renvoie du service tous les officiers justement soupçonnés d'avoir eu part à des profits illicites, il paraît convenable d'accorder quelques récompenses à ceux qui les méritent par l'ancienneté de leurs services, leur bonne conduite, ou à cause des blessures considérables qu'ils ont reçues. Dans cette vue, on propose d'accorder la Croix de St Louis à plusieurs.”

OFFICIERS DU DÉTACHEMENT DE LA MARINE ¹
passés en France sur le vaisseau *La Jeanne*.

CAPITAINES :

Bérenger,	DeGannes de Falaize,
Hertel de Louisbourg,	Lery (Chaussegros de).

LIEUTENANTS :

Contras,	Niverville (de)
Fleurimont de Noyello,	Normanville (de).

ENSEIGNES :

DeLorimier, aîné,	Mouët de Louvigny,
DeLorimier-Verneull,	Niverville-Grandpré (de)
DeLorimier (Guillaume)	Rocheblave (de)

CADETS :

Lery (Chaussegros de)	Montesson (Le Gardeur de).
Québec, 10 Octobre 1761.	(Signé) LANDRIEFF.

OFFICIERS

embarqués sur *l'Auguste*, sombré en mer.

¹ Comme on peut le remarquer, parmi ces officiers, ainsi que parmi les précédents, quelques uns venaient de l'Île Royale.